



Genève, le 22 mars 2011

Aux représentant-e-s des médias
(3 pages)

Communiqué de presse du département de la sécurité, de la police et de l'environnement

Thermographie aérienne du canton de Genève

La consommation énergétique des bâtiments représente 50% de l'énergie totale utilisée dans notre canton. L'assainissement énergétique du parc immobilier constitue ainsi une priorité en matière d'économies d'énergie. C'est dans ce contexte que l'Association des communes genevoises (ACG), avec le soutien de l'Etat de Genève, entreprend la réalisation d'une campagne de thermographie aérienne de l'ensemble du territoire cantonal. Cette action, qui consiste à visualiser les déperditions de chaleur des toitures, constitue un outil de diagnostic et de promotion en faveur d'une meilleure isolation des bâtiments.

UN HELICOPTERE POUR QUADRILLER LE TERRITOIRE

La campagne de thermographie aérienne qui débutera dans la nuit du 22 au 23 mars 2011 - sous réserve de conditions techniques et météorologiques favorables - doit permettre la mise en évidence des déperditions thermiques de l'ensemble des toitures du canton. Pour y parvenir, un hélicoptère et un avion équipés de caméras infrarouges procéderont dès ce soir et durant trois nuits consécutives à un balayage complet du territoire genevois. Ces survols à environ 600 mètres du sol s'effectuent entre minuit et trois heures du matin en ce qui concerne l'avion, et entre 6h00 et 8h30 pour l'hélicoptère.

Dans un souci de cohérence globale de la démarche, les émissions de CO₂ générées par cette opération - notamment dues à la consommation de kérosène de l'hélicoptère - seront entièrement compensées.

UN OUTIL NOVATEUR

La thermographie aérienne infrarouge permet de mettre en scène de manière très concrète la problématique des déperditions de chaleur des bâtiments. Elle constitue ainsi un outil pour entrer en contact avec les propriétaires, dans l'optique de diagnostics globaux de leurs biens immobiliers débouchant sur des travaux d'assainissement.



TRAITEMENT ET RESTITUTION DES DONNEES

Une fois la phase de collecte des données terminée, les images infrarouges brutes seront traitées puis restituées sous forme de cartes aériennes du parc immobilier. Les niveaux de déperdition de chaleur y sont symbolisés par différentes couleurs, permettant de classifier les toitures selon l'efficacité de leur isolation. Une fois traitées, ces informations seront rendues publiques sur le site Internet www.ge.ch/sitg.

Par ailleurs, afin d'assurer une restitution efficace, des centres d'information seront ouverts dans différentes communes dès l'automne 2011. Ces structures permettront d'assister les propriétaires concernés dans l'interprétation des images thermographiques, tout en leur apportant des conseils personnalisés : comparaison de la performance de leur bâtiment par rapport à la moyenne du parc immobilier, potentiel solaire de leurs toitures, évaluation des travaux à engager, marche à suivre pour obtenir des subventions, etc.

UNE DEMARCHE CONCERTEE

Afin de dresser une image précise et complète de la situation en matière d'isolation, l'Association des communes genevoises (ACG) et l'Etat de Genève ont décidé d'étendre à l'ensemble du territoire cantonal la campagne de thermographie réalisée en 2009 par les communes de Meyrin et Vernier. Cette démarche concertée, facilitée par la Fondation européenne pour le développement durable des régions (FEDRE), permet d'obtenir une cartographie cohérente au niveau cantonal tout en minimisant les investissements par rapport à des mesures réalisées commune par commune.

* * *

Pour tout complément d'information :

M. Olivier Epelly, Service de l'énergie, DSPE; ☎ +41 (0) 22 327 93 64

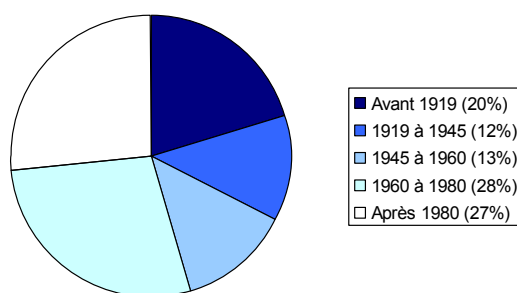
Assainir le parc immobilier : une priorité

La consommation énergétique des bâtiments (principalement du mazout et du gaz utilisés pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire) représente actuellement 50% de l'énergie totale utilisée dans notre canton. Le mazout et le gaz consommés par notre parc immobilier représentent d'ailleurs les deux tiers de nos émissions de CO₂. Les plus importants potentiels de rationalisation en matière d'économies d'énergie, de recours aux énergies renouvelables et de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre se trouvent de ce fait sans conteste dans le domaine du bâtiment (construction et rénovation).

Le parc immobilier genevois est par ailleurs relativement ancien : 73% des bâtiments ont été construits avant 1980 et 32% avant 1945. Or les constructions anciennes, en raison d'une isolation souvent médiocre, ont tendance à surconsommer. Il faut par exemple quatre fois plus d'énergie pour chauffer un m² dans un bâtiment construit avant 1980 que dans un immeuble récent muni du label Minergie.

Afin d'encourager les propriétaires à réaliser des travaux en faveur d'une meilleure maîtrise de l'énergie dans leurs bâtiments, le ChèqueBâtimentEnergie a été mis sur pied par l'Etat de Genève. Ce programme subventionne non seulement les travaux améliorant l'enveloppe des bâtiments (toiture, façades, fenêtres) mais également le recours aux énergies renouvelables (solaire thermique, géothermie, bois-énergie, etc.), ainsi que les audits. Toutes les informations utiles à l'obtention d'une subvention (critères, conditions détaillées, montants octroyés, marche à suivre, etc.) sont disponibles sur le site Internet www.ge.ch/cbe. Les propriétaires ayant des questions particulières peuvent également s'adresser au numéro de téléphone gratuit **0800 777 100**.

Parc immobilier genevois selon l'époque de construction



Quantité annuelle de mazout nécessaire pour chauffer un m² de logement

